

Un plan national au secours des chauves-souris

Aussi surprenant qu'il puisse paraître, on a encore beaucoup à apprendre sur les chiroptères. L'état des connaissances est loin d'être exhaustif et, du même coup, les actions de protection sont difficiles à mettre en œuvre. Le plan national fait le tour des savoirs, il offre méthodes et expériences.



© Laurent Arthur

« Les Chauves-Souris montrent une grande diversité de régimes alimentaires », indique l'Universalis. Mais, ce que ne signale pas la grande encyclopédie c'est que les connaissances sur les chiroptères ont encore des contours diffus. Jusqu'à récemment, il n'existait pas d'ouvrage synthétique faisant l'état de l'érudition et de ses lacunes en la matière. En l'absence de référent, il était alors très difficile de faire des choix d'actions pertinentes au secours des chiroptères. Heureusement depuis 1998, les choses ont changé, gestionnaires, institutions ou bénévoles disposent d'un outil de travail à travers le plan national pour les chiroptères.*
De quoi s'agit-il ?
Recommandé par un accord européen

signé en 1991 notifiant la sauvegarde des chauves-souris, le ministère de l'Environnement a mandaté cinquante chiroptérologues afin qu'ils produisent un plan de restauration. Celui-ci vise à maintenir et renforcer les populations de chiroptères en France métropolitaine. L'ouvrage ainsi produit propose un état des savoirs concernant 12 espèces de chauves-souris** mais il offre également plusieurs méthodologies pratiques que les gestionnaires pourront adapter à leur territoire spécifique. Décliner l'ensemble du sommaire serait sans doute fastidieux, retenons que l'opuscule traite des différents aspects de la vie de ces animaux. Déplacement, hibernation, reproduction, alimentation, territoire de chasse, gîte... Les facettes de la biologie et de l'écologie

sont ainsi abordées. L'approche réglementaire n'est pas, non plus, oubliée. Cet état des connaissances est le résultat d'un travail de compilations systématique et synthétique de la production française et étrangère. On découvre ainsi, par exemple, que personne en Europe n'a fait d'étude sur le régime alimentaire du rhinolophe euryale. Comment alors protéger une espèce dont on ne peut étudier le territoire de chasse ? Pour pallier cette absence de connaissance dommageable, le plan national lance l'étude. Elle est actuellement en cours.

Une méthodologie à disposition

Partant du postulat que pour protéger les chauves-souris, il est judicieux de protéger leur gîte et/ou leur territoire de chasse, les chiroptérologues ont développé des outils d'analyse qui serviront de base à leurs actions futures. S'intéressant au Petit rhinolophe, ils ont ainsi décliné une méthodologie (voir illustration) cartographique totalement nouvelle. Celle-ci permet de quantifier et de classer les territoires de chasse. D'autres méthodologies sont également développées comme celles traitant du suivi des espèces.
Le plan de restauration est également accompagné d'actions et d'expériences de terrain dont les résultats donneront lieu à une évaluation en 2003, après cinq années d'étude. De quoi enrichir la

* À la demande de la Direction de la nature et des paysages du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement et de la Direction régionale de l'environnement de Franche-Comté, la Commission permanente d'étude et de protection des eaux, du sous-sol et des cavernes et la Société française pour l'étude et la protection des mammifères ont réalisé la rédaction d'un plan de restauration des chiroptères.

** cités dans l'annexe 2 de la Directive habitat.

connaissance mais également définir des priorités pour les années à venir. Parmi ces actions citons, par exemple, une collaboration avec l'ONF et les architectes des bâtiments de France pour faire prendre en compte les chauves-souris dans la gestion de leur patrimoine.

Résolument pratique

Le plan d'action pour les chiroptères fait également l'inventaire, région par région, des sites à protéger. La hiérarchisation étant faite en fonction de la rareté des espèces et de l'importance de leur population. 400 sites sont ainsi inventoriés, une liste de sites majeurs a pu être définie.
L'ambition des rédacteurs était de donner des outils à l'action dont, notamment, les gestionnaires des sites Natura 2000 ont besoin. Ils n'ont pas omis, non plus, de donner des idées pratiques

pour mettre en place des actions de sensibilisation du grand public. Vous désirez l'ouvrage ? Sachez qu'il est disponible auprès du ministère de l'environnement. ■

SÉBASTIEN YVES ROUÉ • GROUPE
CHIROPTÈRES SFPEM • JOSSELYN
BOIREAU • GROUPE MAMMALOGIQUE BRETON

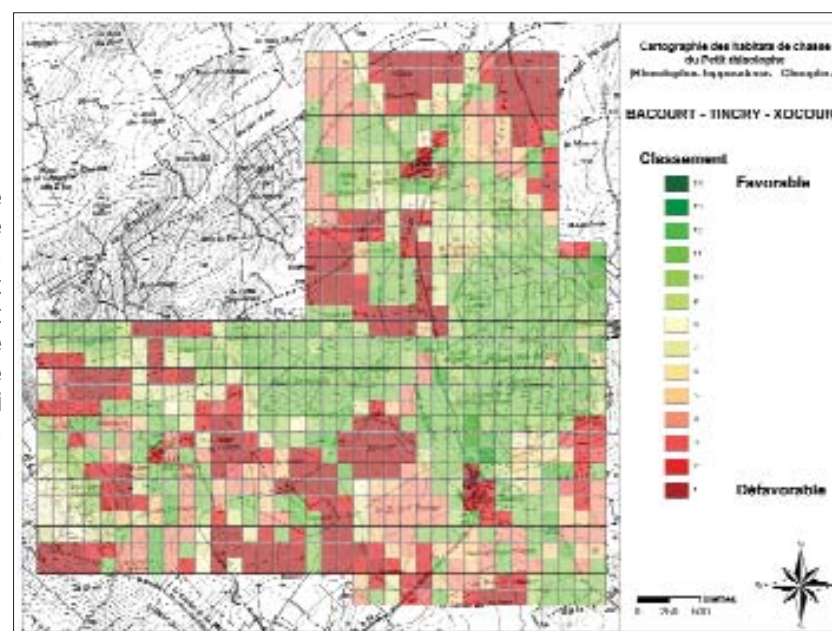
>>> Pour en savoir plus :

SFPEM - Société française pour l'étude et la protection des mammifères
c/o Muséum d'histoire naturelle - Parc Saint-Paul 18000 Bourges - Tél : 02.48.70.40.03 -
Mél : sfpem@wanadoo.fr

CPEPESC Franche-Comté
3 rue Beauregard 25000 Besançon
Tél : 03.81.88.66.71
Mél : cpepesc.chiropteres@wanadoo.fr

LE PLAN NATIONAL DE PROTECTION DES CHIROPTÈRES
SERA DISPONIBLE DÉBUT 2003 DANS LES DIREN.

Exemple de carte utilisée. On voit clairement le maillage qui a servi de support.



Petit rhinolophe un choix d'urgence !

Pour réaliser la cartographie des habitats de chasse du petit rhinolophe, les membres du groupe chiroptères de la SFPEM ont travaillé sur 57 sites représentant 85 colonies de mise bas. Sur chacun des sites, une analyse des structures paysagères a été réalisée dans un rayon de 2 km autour de chaque gîte (distance correspondant aux déplacements moyens). À l'aide de photos aériennes, le Centre Inter-universitaire de Ressources Informatiques de Lorraine et son SIG a réalisé la cartographie de chaque site. Une grille avec des mailles de 1 x 1 cm (soit 1,56 ha) a été superposée à la carte IGN (au format 1/25000^{ème}). Des visites sur le terrain

menées par les membres des associations locales, ont ensuite permis d'attribuer le type d'habitat dominant et l'indice de mosaïcité de chaque carré : une carte des habitats autour de chaque colonie a pu alors être établie. Grâce au protocole d'étude, une carte supplémentaire de visualisation de la qualité des habitats a été réalisée permettant de connaître les enjeux en terme de conservation autour de chaque site. L'exploitation de ces éléments pourra permettre d'orienter des pratiques de gestion de l'espace favorable à l'espèce (documents d'objectifs de site ou Life spécifique à cette espèce par exemple). ■

Le Diable n'a plus cours

La protection des chauves-souris passe par un important travail d'information. Trop souvent mal-aimées, ces espèces souffrent d'une mauvaise réputation issue de nos origines judéo-chrétiennes (on a toujours représenté le diable avec des ailes de chauves-souris). Aujourd'hui cet aspect négatif est toujours véhiculé par les films à sensations. Pour assurer une préservation des chauves-souris, il est donc primordial de changer la perception de ces espèces.

La sensibilisation du grand public s'inscrit dans la poursuite et le soutien des actions d'information menées localement depuis plusieurs années par les Associations de Protection de la Nature, notamment dans le cadre du Réseau "SOS Chauves-souris". L'idée est de proposer une information auprès du grand public, mais aussi de développer des documents techniques ou des initiatives vers les professionnels amenés à rencontrer des chiroptères lors de leurs travaux (forestiers, architectes, couvreurs...).

Une plaquette d'information sur les chauves-souris a donc été réalisée en 2001 et tirée à 100 000 exemplaires, permettant une diffusion massive. Une des occasions de distribution de ce document a été la 6^{ème} Nuit Européenne de la Chauve-souris. Cet événement organisé tous les ans par la Société française pour l'étude et la protection des mammifères, l'organisation Eurobats et les groupes locaux chiroptères a connu un énorme succès en 2001 grâce au soutien du Ministère chargé de l'environnement. L'édition d'affiches, de tracts et un important battage médiatique ont permis de communiquer autour des chauves-souris à une grande échelle. Au total, plus de 80 animations, organisées dans 20 régions, ont permis de sensibiliser environ 3 200 personnes. Au-delà de ces animations, un travail a été fait en direction de la presse pour que soient diffusés articles, interviews radiophoniques et reportages télévisés. Du côté des professionnels, une première brochure technique intitulée "Les chauves-souris et les arbres - Connaissance et protection" a été éditée en 2000 et diffusée auprès du "monde forestier". Une autre brochure sera prochainement réalisée sur le thème des chauves-souris et des ponts. D'autres devraient suivre. ■